



Agence Construction Marseille

Pôle Construction Provence
7 A Allée Marcel Leclerc
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 17 01 00
Fax : 04 91 75 65 85
E-mail : construction.marseille@socotec.com

BOUYGUES IMMOBILIER
Immeuble Le Grand Large
7 boulevard de Dunkerque
CS 30701
13572 MARSEILLE 2

- ▶ **Contrôle Technique**
- ▶ **Rapport préalable**

13_MARSEILLE_BOUYGUES IMMOBILIER_LES FABRIQUES ILOT 4C2_CT

- ▶ Date : 25/09/2019
- ▶ Dossier Socotec n° : 1904171R0000008
- ▶ Référence du rapport : 171R0/19/4509

*Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions.
Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition.*

- ▶ Responsable d'affaire : Christine AUBERT

5.8.1.2.

▶ Ce rapport comporte 9 pages.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copies :	MARCIANO REMY (agence@remy-marciano.com) 301 Ave du Prado 13008 MARSEILLE S.E.C.M.O [M. Munoz / M. Alastra] (be-secmo@secmo.fr) 22 AV ANDRÉ ROUSSIN 13016 MARSEILLE

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT.....	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
3. LISTE DES DOCUMENTS REÇUS.....	5
4. MISSION PARASISMIQUE.....	7
1 DONNÉES DE BASE	7
2 CRITÈRES DE RÉGULARITÉ.....	8
3 JOINTS DE DILATATION	8
4 FONDATIONS.....	8
5 OUVRAGES EN BÉTON	8
5. REDACTEUR DU RAPPORT	9

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent document vise, dans le cadre des conditions de notre contrat N° 1904171R0000008, à informer le Maître d'Ouvrage de nos avis de principe sur l'avant projet, pendant la phase Conception.

Nous rappelons que nos avis sur les dispositions techniques du Dossier de Consultation des Entreprises seront consignés ultérieurement dans notre Rapport Initial de Contrôle Technique, dès que le DCE nous aura été communiqué.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés ci-après.

La colonne Avis est subdivisée en trois sous-colonnes dont les abréviations sont les suivantes:

- F: Avis Favorable
- S: Avis Suspendu
- D: Avis Défavorable
- SO: Sans Objet
- HM: Hors Mission

Ces avis sont donnés dans le cadre de la mission suivante :

mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (Mission PS)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat.
- les avis ne concernent que la conception de l'avant-projet et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés ultérieurement.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE
BOUYGUES IMMOBILIER Immeuble Le Grand Large 7 boulevard de Dunkerque CS 30701 13572 MARSEILLE 2
MAÎTRE D'OEUVRE
MARCIANO REMY 301 Ave du Prado 13008 MARSEILLE
BUREAU D'ÉTUDES
S.E.C.M.O 22 AV ANDRÉ ROUSSIN 13016 MARSEILLE
Missions confiées à SOCOTEC
mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables. (Mission LP) mission relative à la stabilité des ouvrages avoisinants. (Mission AV) mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (Mission PS) mission relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation. (Mission SH) mission relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH. (Mission SEI) mission relative à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation. (Mission PHH) mission relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie. (Mission TH) mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées. (Mission HAND) mission relative aux transports de brancards dans les constructions. (Mission BRD) récolement des procès verbaux d'essais d'installations (Mission PV) constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées (Mission HANDCO)

3. LISTE DES DOCUMENTS REÇUS

Désignation - Référence des documents	Date du document
Plans Archi PC de Juillet 2019	
Note de calcul sismique ind.0 du BET AMG Ingénierie	23/09/2019
Etude géotechnique G2AVP N° SOLA-D19-0122 de SOL-ESSAIS	26/06/2019

4. MISSION PARASISMIQUE

4. MISSION PARASISMIQUE

Dispositions du projet	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
		F	S	D		
1 DONNÉES DE BASE						
1.1 ZONE SISMIQUE		F			Le projet est situé à Marseille, en zone 2.	
1.2 CLASSE DE L'OUVRAGE		F			Le bâtiment B en R+18 est classé en importance III. Les autres bâtiments (A, C, D et E) sont classés en importance II.	
1.3 ACCELERATION NOMINALE: <i>agr = 0,7 m/s²</i> <i>gr = 1,2 (coefficient d'importance)</i>	Note de calcul sismique ind.0 de AMG Ingénierie du 23/09/2019.	F				
1.4 CLASSIFICATION DU SOL: <i>Classe A</i>	Etude géotechnique G2AVP N° SOLA-D19-0122 §-III.8	F				
1.5 ÉVENTUALITE DE LIQUEFACTION					Sans objet.	
1.6 REFERENTIEL TECHNIQUE RETENU: <i>Eurocode 8 cité dans la note de calcul du BET AMG Ingénierie.</i>		F			Pour mémoire, nous vous rappelons que l'annexe nationale applicable est celle de 2007 et non celle de 2013.	

4. MISSION PARASISMIQUE

Dispositions du projet	Références	Avis			Observations et commentaires	N°
		F	S	D		
2 CRITÈRES DE RÉGULARITÉ					<p>Sans objet. Il a été défini par le BET un dimensionnement selon la classe DCL avec un coefficient de comportement de 1,5.</p> <p>A ce titre, il n'y a pas de critère de régularité à respecter.</p>	
3 JOINTS DE DILATATION		F			<p>Nous notons qu'un JD de 6 cm est prévu autour du bâtiment B (importance III), ce qui est suffisant au regard des déplacements estimés au R+8 pour le bâtiment B au voisinage des bâtiments mitoyens.</p>	
4 FONDATIONS						
4.1 FONDATIONS SUPERFICIELLES		F			<p>Nous prenons note la modélisation sismique conclut qu'il n'y a pas de soulèvement de fondations.</p>	
5 OUVRAGES EN BÉTON					<p>Nous notons des compressions importantes dans les voiles enterrés du bâtiment B (allant jusqu'à 27 MPa). Le BET nous indique ce jour par téléphone qu'il peut s'agir de valeurs ponctuelles erronées à cause de la modélisation aux éléments finis.</p> <p>Ces valeurs seront à affiner lors d'une étude spécifique pour le bâtiment B, à nous transmettre.</p> <p>Nous notons par ailleurs que des charges concentrées devront être reprises au niveau du plancher haut du R-1 (escalier desservant les étages ne plombant pas avec les éléments structuraux d'infrastructure) : Le BET nous indique que la poutraison prévue à ce niveau permet de reprendre ces charges.</p> <p>Des justifications seront à apporter en phase DCE.</p>	
5.1 MATERIAUX						
5.1.1 Aciers		F			<p>Nous prenons note que les aciers sont prévus de classe B ou C.</p>	

5. REDACTEUR DU RAPPORT

Les avis mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport ont été établis par :

Intervenants	Signatures
Christine AUBERT L'ingénieur chargé de l'affaire	

